

République Française

Département de la Somme

COMMUNE DE CAMON

***Arrêté portant délégation d'une partie de ses fonctions
au profit de Madame Laurence BRUXELLE – Adjoint au Maire.***

Le Maire de la Commune de CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints
au maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme **Laurence BRUXELLE** en qualité de **3e
adjointe au maire**, en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame **Laurence
BRUXELLE**, adjointe au maire, un certain nombre d'attributions relevant de **l'animation locale et
des liens intergénérationnels**,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 24 mars 2026, Mme **Laurence BRUXELLE**, 3e adjoint au maire, est
déléguée aux fonctions liées à **l'animation locale et aux liens intergénérationnels**,

A ce titre, elle pourra donc signer tous documents et courriers relatifs :

- **Animation locale** : planification, organisation et suivi des événements municipaux, correspondances courantes, convention de mise à disposition de prêts de matériel,..., gestion des salles municipales (courriers, bordereaux d'envoi et toute correspondance auprès des locataires, signature des contrats de locations, organisation des réunions de concertation)
- **aux liens intergénérationnels** : correspondance et réunions des associations d'Anciens Combattants, organisation et préparation des commémorations nationales et locales, correspondance, réunions et organisation et choix des repas des Aînés et du colis des Aînés,...

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Une Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- L'Intéressé(e),
- Aux Archives Municipales,

AR n°2026.03.020

Notifié le *24 mars 2026*

Signature :



Fait à CAMON, le 24 mars 2026.

Le Maire,



Stéphane TELLIEZ
Stéphane TELLIEZ